



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS, le JEUDI VINGT TROIS FEVRIER**  
Présents : **15** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
En exercice : **17** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
Votants : **15** sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 février 2023**

Présents : 15

Votants : 15

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : FOUCHER Nicolas, AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance :

MOTARD Daniel

### DE 019-2023/02-019 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE TIR LES ARQUEBUSIERS DES ISLES DE MARENNES – AVENANT N°1

Le maire rappelle au conseil municipal que par convention en date du 07 mai 2020, suivant délibération du 12 mars 2020 les agents communaux ont accès aux infrastructures de l'association de tir les Arquebusiers des Isles de Marennes. L'association souhaite modifier l'article 5 de la convention et soumet à l'approbation communale l'avenant n°ET2023-01 tel que présenté :

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR,*

- *ACCEPTE l'avenant à la convention proposé par l'association de Tir les Arquebusiers des Isles de Marennes,*
- *AUTORISE le maire à signer l'avenant tel qu'annexé*



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 8 mars 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

### Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42  
mairie@ville-etaules17.fr ■ [www.mairie-etaules.fr](http://www.mairie-etaules.fr)

Convention entre la commune d'**ÉTAULES**  
et l'association de tir  
**LES ARQUEBUSIERS DES ISLES DE MARENNES**

**ENTRE :**

La commune d'**ÉTAULES**

**ET ;**

L'association **ARQUEBUSIERS DES ISLES DE MARENNES**

Affiliée à la FFT sous le N° 17 17 003



**AVENANT n° ET2023-01**

**Nature de la convention :**

La convention du 07 mai 2020 a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les agents de la Police Municipale de la commune peuvent s'entraîner dans le stand de tir des AIM.

**Objet de l'avenant :**

Le présent avenant a pour objet d'apporter la modification suivante à la convention de référence :

**Article 5 : Engagement de la commune d'Étaules :**

Remplacer :

- En contrepartie de la mise à disposition des installations, la commune d'Étaules s'engage à acquitter, tous les ans, par agent, la cotisation de la carte club fixée par la société de tir « les Arquebusiers de Isles de Marennes » pour ses membres.

Par

- En contrepartie de la mise à disposition des installations, la commune s'engage à acquitter, chaque année au mois de septembre, la montant de la contribution club administration fixée par la société de tir pour chaque agent.
- A chaque reconduction de la convention, les agents, désirants obtenir une licence de tir sportif FFT à titre personnel, devront obligatoirement, nous adresser un courrier à cette adresse mail ([larouzeaim@gmail.com](mailto:larouzeaim@gmail.com)) et envoyer un certificat médical sur le site [EDEN](http://EDEN) de la fédération française de tir
- Les tarifs et frais divers pour la session suivante seront portés à la connaissance de la ville deux mois au plus tard avant la date d'échéance.

Toutes autres clauses de la convention restent inchangées.



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte <del>transmis</del> au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023
Date de l'accusé de réception préfecture	
Deliberation affichée le	mercredi 8 mars 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

**Hôtel de Ville**

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél : 0546364123 ■ Fax : 0546369242  
[etaules@mairie17.com](mailto:etaules@mairie17.com) ■ [www.mairie-etaules.fr](http://www.mairie-etaules.fr)